



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 MAI 2022

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 15

Procurations : 4

Convocation : 17 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier.

Absent(s) : /

Procuration(s) :

Mme DEJARDIN Marie-Anne à M. LAFFORGUE Guy.

M. LLENSE Gérard à Mme PAJOT Christine.

M. LORD Stéphane à M. BALANGER Jean-François.

Mme VILA ABARCA Alexandra à Mme REDO Fabienne.

M MARIN Philippe a été nommé secrétaire de séance.

**015 / 2022 - OBJET : BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT
COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Suite à une erreur matérielle liée au logiciel informatique, la délibération N°008-2022 en date du 28 mars 2022, relative au compte administratif 2021 du budget annexe eau et assainissement, est annulée et remplacée comme suit :

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2021 du budget annexe eau et assainissement qui se décompose comme suit :

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20220524-0152022-BF
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
|---------------------------|---------------------|
| Dépenses réalisées | 276 372,24 € |
| Recettes réalisées | 631 584,33 € |
| Excédent | 355 212,09 € |
| Avec reports N-1 | 355 212,09 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|--------------------------|----------------------|
| Dépenses réalisées | 526 936,09 € |
| Recettes réalisées | 532 725,85 € |
| Déficit | -5 789,76 € |
| Avec reports N-1 | -330 098,91 € |

| | |
|-----------------------------------|--------------------|
| RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE | 25 113,18 € |
|-----------------------------------|--------------------|

| | |
|---|--------|
| <u>Restes à réaliser en investissement</u> | |
| Recettes restant à réaliser | 0,00 € |
| Dépenses restant à réaliser | 0,00 € |

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle au moment du vote, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à :

14 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane par procuration, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

0 voix CONTRE

4 Abstentions (Mme DEJARDIN Marie-Anne par procuration, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard par procuration, Mme PAJOT Christine)

- ✚ ADOPTER le compte administratif 2021 du budget annexe eau et assainissement ;
- ✚ RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser tels que présentés ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 25 mai 2022

Le Maire,

René LAVIEILLE

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20220524-0152022-BF
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022

